

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE**Objet : Tarifs municipaux du camping - saison 2024.**

DECISION DU MAIRE N° 2024-02

Le Maire de Glières-Val-de-Borne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 juin 2020 donnant délégation de pouvoir au maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité pour la commune de fixer les tarifs municipaux du camping pour la saison 2024 ;

DECIDE

Article 1 : Après avoir procédé à leur transmission en sous-préfecture et leur affichage, d'appliquer à compter du 17 mai 2024 jusqu'au 08 septembre 2024 les tarifs municipaux suivants :

1 - Forfait 1 ou 2 personnes + 1 voiture par nuit :	
Tente ou caravane ou Van/camping-car (<3 nuits)	16€
Tente ou caravane ou Van/camping-car (>3 nuits)	15€
2 - Forfait "Stop and Go" par nuit - entrée camping	
Place Camping-Car (<7 m) 2 personnes + électricité (<3 nuits)	18€
Place Camping-Car (<7 m) 2 personnes + électricité (>3 nuits)	17€
3 - Forfait Etape Vélo/Rando :	
1 tente + 1 personne - 1 nuit (<3 nuits)	10€
1 tente + 2 personnes - 1 nuit (<3 nuits)	12€
4 - Forfait Saison (du 15/05 au 15/09)	830€
5 - Hivernage Camping-Car / Caravane - Tarif au mois (Du 09/09 au 16/05)	
Sans raccordement électrique	70€
Avec raccordement électrique	80€
6 - Tarifs Visiteur par nuit	8€

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 074-200081446-20240418-D202402-AR



Adulte supplémentaire	2€
Enfant < 12 ans	Gratuit
Enfant < 2 ans	Gratuit
Animal (tenu en laisse)	1€
Véhicule supplémentaire	5€
Electricité 2A par nuit et par caravane/C-C/tente	4€
Taxe de séjour par nuit et par personne	0,20€
Jeton lave-linge, l'unité	6€
Jeton Sèche-Linge, l'unité	2€
Borne Camping-Car <i>Flot-Bleu</i>	Gratuit
Dépôt de glace	Gratuit

En mairie, le 17 avril 2024

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

